

-JS-

REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 99-088 DU 12 FEVRIER 1999

Portant approbation du budget
prévisionnel de l'Office des postes et
télécommunications pour l'exercice 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988, relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des ministères ;
- Vu** le décret n° 97-170 du 07 avril 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture et de la communication ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des postes et télécommunications et fixant sa dotation initiale ;
- Sur** rapport du ministre de la Culture et de la communication ;

Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 janvier 1999,

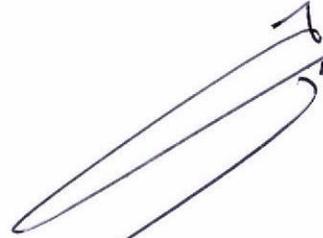
DECRETE

Article 1^{er}.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office des postes et télécommunications pour l'exercice 1999 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

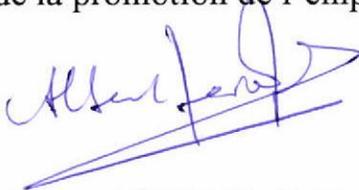
Fait à Cotonou, le 12 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Plan,
de la restructuration économique
et de la promotion de l'emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Culture et
de la communication,

Séverin ADJOVI.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MPREPE 4 – MF 4 – MCC 4 - Autres ministères 15 – SGG 4 – DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UNB-ENA-FASJEP 3 – JO 1.-